

Croissy-sur-Seine, le 22 juillet 2020

Le Prix ÉVEIL pour la liberté d'expression et d'opinion, reflet d'une jeunesse portée par des sujets sensibles comme la maltraitance infantile

L'association EVEIL, agréée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a lancé en 2020 une édition inédite de son concours annuel, le Prix « Eveil à la citoyenneté ». Créé suite aux attentats dans les locaux de Charlie Hebdo en 2015, ce concours permet à tous les jeunes collégiens, lycéens et apprentis de France de présenter une vidéo sur la liberté d'expression et d'opinion. Malgré le contexte sanitaire particulier de cette année, la distance et une organisation spécifique, les établissements scolaires ont manifesté un engagement sans failles et les élèves ont abordé des sujets sensibles comme la maltraitance infantile ou le harcèlement scolaire, notamment numérique.

Depuis 2015, le Prix EVEIL représente un moyen d'expression fort pour de nombreux jeunes. Chaque année, professeurs et élèves s'unissent pour aborder diverses thématiques en lien avec la liberté d'expression, d'opinion et la citoyenneté. En 2020, ce sont notamment la **maltraitance infantile et le harcèlement numérique** qui résonnent, parmi les six vidéos reçues et les 111 élèves qui en sont à l'origine.

Chaque année, 73 000 cas de maltraitance infantile sont identifiés par la police et la gendarmerie en France, soient 200 enfants concernés par jour* et la période du confinement a été révélatrice de ces maux. De fait, **le jury du Prix Eveil a souhaité récompenser en fin d'année le Collège des Bourgognes à Chantilly (60) pour sa vidéo « Ma faute »**, qui met en lumière la danse comme moyen d'expression des jeunes victimes de la maltraitance au sein de leurs familles. La protection des enfants et la défense de leurs libertés fondamentales sont aussi des sujets importants pour l'association, puisque **le jury du Prix Eveil compte, parmi ses membres, la Défenseure des droits des enfants et adjointe du Défenseur des droits, Geneviève Avenard, ainsi qu'Andrée Sfeir, Vice-Présidente de l'association Eveil et Présidente d'honneur du COFRADE, qui veille à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en France.**

Le prix « Collège » a donc été décerné à la vidéo « Ma Faute » du collège des Bourgognes à Chantilly (60), qui traite des maltraitements infantiles. La mention « Défenseure des enfants » a été décernée à la vidéo "Sur les réseaux pense à ton alter ego" du collège Claudie Haigneré à Rochefort du Gard (30), qui sensibilise sur l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes et sur les dangers du harcèlement numérique. La mention « EVEIL » a été décernée à la vidéo "Liberté" du lycée François Rabelais à Fontenay le Comte (85), qui décrit les différentes modalités de la liberté d'expression.

Cette sixième édition était différente par sa forme, dont les modalités ont été réalisées à distance, mais nécessaire par son fond. La situation sanitaire a pu être un moment d'angoisse, d'incompréhension ou de doutes pour beaucoup de jeunes. Il semblait donc utile de maintenir le concours, afin de laisser à tous ces élèves l'opportunité d'interagir autrement. La liberté d'expression n'a alors jamais semblé aussi importante que maintenant, dans un quotidien où les réseaux et les médias exposent chacun à des problématiques urgentes. Permettre aux élèves d'avoir une voix, c'est permettre à une génération de s'emparer de sujets auxquels ils font face, afin de mieux les comprendre.

* Selon le manifeste *Massacre des Innocents*, publié en 2018, publié par Françoise Laborde, ancienne journaliste et Michèle Creoff, Vice Présidente du Conseil national de la protection de l'enfance.

CONTACT PRESSE

Association EVEIL - Freddy Clairembault, Délégué général, freddy.clairembault@eveil.asso.fr, 07 82 37 77 27

A propos de l'association EVEIL :

ÉVEIL est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée par l'Éducation nationale. Depuis sa création en 1993, son ambition est de responsabiliser les jeunes, de leur donner envie de participer à la construction de la société et de proposer des actions d'éducation à la citoyenneté en temps scolaire et périscolaire.

Elle est soutenue dans ses actions d'éveil à la citoyenneté par le ministère de l'Éducation nationale, la DILCRAH, la Mairie de Paris, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, des collectivités territoriales et des organismes privés, engagés sur l'action citoyenne.